

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 353

présenté par
M. Le Bouillonnet et M. Clément

ARTICLE 15 BIS B

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« de l'accidentalité routière »

les mots :

« sur les accidents de la route ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.